

FAMILLE Une nouvelle journée d'action contre le projet de décret a été organisée

Crèches et familles restent mobilisées

Après une première journée d'action le 11 mars dernier, les personnels de crèche se sont une nouvelle fois mobilisés, hier matin, pour protester contre les projets du gouvernement concernant l'accueil des jeunes enfants.

Personnels de la petite enfance en grève, mamans mais aussi représentants du relais d'assistantes maternelles se sont ainsi rassemblés hier matin devant le conseil général, pour réitérer leurs revendications, suivant ainsi le mouvement national.

Compte tenu des vacances, les manifestants, environ une cinquantaine, étaient toutefois peu nombreux, ce qui ne les a pas empêchés de donner de la voix. Après s'être postés devant le conseil général, le cortège s'est déplacé jusque devant le siège de la caisse d'allocations familiales.



Environ une cinquantaine de personnes a manifesté hier contre le décret sur l'accueil des jeunes enfants.

Photo VIRGILE

Des revendications qui "n'ont pas été entendues"

Parmi les crèches présentes, associatives et municipales, "les petits lutins", "le jardin d'enfants", la "crèche des pins" à Gap, mais aussi des crèches du Gapençais et du Champsaur.

Les premières revendications soulevées n'ont, d'après elles, pas été entendues, et la réponse donnée par la secrétaire d'état à la Famille, Nadine Morano, n'est pas satisfaisante.

« Selon elle, on se trompe et on raconte des bobards »

déplore Geneviève Débard, directrice du pôle petite enfance à Serres.

Trois points inquiétaient particulièrement les manifestants : l'augmentation du nombre d'enfants accueillis et la baisse de celui du personnel encadrant qualifié, le projet de maisons d'assistants maternels, et l'intégration de l'accueil collectif des jeunes enfants dans la directive "service" de l'Europe.

« Le gouvernement est en train d'essayer de rentabili-

ser un service qui est un service d'accueil à la personne, c'est complètement distordu... »

Des mamans solidaires

Si ce sont essentiellement des personnels de crèche qui ont manifesté hier, quelques mamans faisaient aussi partie du cortège, protestant contre le "gardiennage".

A l'instar de Chantal, maman d'une petite Louna, accueillie à la crèche des pins à Gap. Une maman qui se

dit "solidaire". « Le personnel des crèches va être pénalisé par toutes ces mesures, car celles-ci vont induire une surcharge de travail. Les enfants aussi risquent d'être pénalisés. Tout ça n'est pas normal, ça fait trop. »

La responsable du relais des assistantes maternelles, Chantal Aubert, était également présente, afin d'afficher son soutien au mouvement et « défendre la profession ».

Laëtitia MAZZILLI

Fabienne Lavernhe : "les inquiétudes sont compréhensibles"

Fabienne Lavernhe, présidente de la caisse d'allocations familiales des Hautes-Alpes, donne son point de vue quant à la mobilisation initiée par les personnels du secteur de la petite enfance.

■ Que pensez-vous du projet de décret "petite enfance" ?

« Au niveau de la Caf, nous avons du mal à nous positionner pour le moment puisque le décret n'est pas encore passé. D'autant qu'entre ce qui est annoncé et ce qui est réellement mis en œuvre, il y a souvent des différences. Mais l'idée c'est de pouvoir aug-

menter le nombre de places d'accueil des jeunes enfants tout en limitant les dépenses. »

■ Les inquiétudes exprimées par le personnel des crèches sont-elles justifiées ?

« On peut comprendre ces inquiétudes car tout cela va vers un alourdissement de la charge de travail et nous y sommes attentifs. »

■ Que dire de l'accueil des jeunes enfants dans le département ?

« Avec le conseil général des Hautes-Alpes, nous travaillons conjointement, à travers la Commission départementale d'accueil des jeunes

enfants (CDAJE), présidée par le conseil général et vice-présidée par la caisse d'allocations familiales. Elle a pour rôle de veiller à ce que l'accueil du jeune enfant soit le mieux adapté possible. Et d'une manière générale on peut dire que le département des Hautes-Alpes s'est plutôt bien "couvert" en ce qui concerne cet accueil. Le fonds d'investissements est intéressant pour accompagner les collectivités locales et les associations dans leurs créations de structures. Et plusieurs projets sont déjà en cours. »



« L'idée est de pouvoir augmenter le nombre de places d'accueil tout en limitant les dépenses » explique Fabienne Lavernhe.

Henriette Martinez : "Les mesures prises prennent en compte les besoins des familles"

La députée des Hautes-Alpes Henriette Martinez a rencontré ce mercredi la secrétaire d'état à la Famille, Nadine Morano. Elle réagit, dans un communiqué publié hier, à la "polémique sur les crèches". Rappelant tout d'abord : « l'effort exceptionnel de

1,3 milliard d'euros engagé par le gouvernement afin de créer 200 000 offres d'accueil de la petite enfance. » Concernant le projet de décret, Henriette Martinez explique que « le taux d'encadrement actuel dans les crèches n'est pas modifié contrairement à ce qui est

affirmé. Il est maintenu à un adulte pour cinq bébés et un adulte pour huit enfants qui marchent (...). Le taux d'accueil en surnombre actuellement fixé à 10 % pour toutes les crèches sera modulé en fonction de la taille de l'établissement pour permettre l'accueil pon-

ctuel d'enfants et variera de 10 à 20 % . »

Enfin, Henriette Martinez soutient que « que les mesures prises par Nadine Morano prennent en compte les besoins des familles tout autant que les réalités de gestion des crèches. »